

BEYOGLU

DIRECTION: Beyoğlu, Istanbul Palace, Impasse Olivo... TEL. 4132... Pour la publicité s'adresser exclusivement à la Maison...

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

L'oeuvre de répression et d'épuration des cadres en Grèce... La thèse de la sévérité et celle de la clémence ont toutes deux leurs partisans

Est-ce que je te demande si ta grand-mère fait du vélo?

DEPECHE DES AGENCES ET PARTICULIERES

Pour faire face au déficit des naissances des "années creuses" Vers le service de deux ans en France

Le Dr. Rintelen est condamné aux travaux forcés

DRANEM. Les rédacteurs de la presse cinématographique sont des types extraordinaires. Vraiment très forts! J'ai vaguement l'impression qu'ils appartiennent au fameux "Trust des cerveaux".

Paris, 15. A. A. — M. Flandin à la Chambre et le ministre de la justice au Sénat lurent la déclaration gouvernementale. Il y est dit qu'en vue de parer à la question des "classes creuses" le gouvernement est décidé, en vertu de l'article 40 de la loi du 31 mars 1927, de conserver temporairement sous les drapeaux six mois de plus le contingent d'avril prochain et un mois de plus toutes les autres classes à partir d'octobre prochain jusqu'en 1939 inclus.

de la suspension de la séance, décidèrent de voter pour le gouvernement, à l'exception d'une trentaine de députés qui s'abstiendront. M. Daladier aurait préféré une réorganisation de l'armée. La Chambre se trouva en présence de trois motions: La première, celle des socialistes, déclarant que « la Chambre refuse d'augmenter les charges militaires sans avoir consulté le pays... » et contre la priorité de laquelle le gouvernement posa la question de confiance, fut repoussée par 309 voix contre 190.

Vienne, 15. — Le tribunal militaire a prononcé la sentence suivante à l'encontre de l'ex-ministre d'Autriche à Rome, Dr. Rintelen: « Le Dr. Rintelen est coupable d'avoir approuvé en 1934 et précisément au mois de juillet de cette année, au cours de conversations qu'il eut tant à Rome qu'à Vienne, le projet du coup de main du 25 juillet 1934 dont il eut connaissance de tous les détails et de l'avoir favorisé en se mettant à la disposition des chefs de ce coup de main, pour la constitution d'un gouvernement révolutionnaire. Il a donc pleinement et sciemment collaboré à une action destinée à compromettre le pays à l'étranger et à provoquer la guerre civile à l'intérieur. Le Dr. Rintelen n'a participé qu'indirectement à l'action elle-même. Il convient de tenir compte toutefois des dangers de cette entreprise et de la personnalité même de celui qui en a été l'un des acteurs. Le Dr. Rintelen s'est rendu coupable du délit de haute trahison, suivant l'article 53, lettre C du code pénal. Il est condamné en conséquence, sur base des dispositions de l'article 56, paragraphe deuxième du code pénal, à la peine des travaux forcés à perpétuité. La visite de M. Eden à Varsovie Varsovie, 16. — Le gouvernement polonais a été informé que le lord garde des sceaux M. Anthony Eden arrivera dans la capitale polonaise le 1er avril et y séjournera jusqu'au 3 avril.

De notre correspondant particulier Athènes, 15. L'oeuvre de liquidation de l'insurrection et de l'épuration des cadres de l'Etat de tout élément suspect de sympathies vénizélites est sur le point de commencer ou plutôt a commencé. Comment cette affaire se déroulera, on n'en sait encore rien de précis. Mais c'est surtout les têtes qu'on frappera. Les officiers des grades inférieurs qui ne sont pas reconnus comme anti-vénizélites ou tout au moins pour ne pas nourrir de sympathies débordantes pour les gouvernements seront relégués dans de petites garnisons de province. Mais le triage parmi les officiers supérieurs sera plus sévère. Les officiers de cette catégorie seront répartis en trois groupes: gouvernementsaux, neutres ou en trouve encore et vénizélites. Ces derniers seront subdivisés en vénizélites déclarés et suspects de vénizélisme. Les postes de confiance seront réservés aux officiers du premier groupe parmi lesquels seront semés des neutres. Les suspects seront encadrés de gouvernementaux. Quant aux vénizélites déclarés, ils seront placés sous quarantaine prolongée, mis en disponibilité ou hors cadres. Ces décisions qui sont pour le moment secrètes ont reçu un commencement d'exécution par la mise en disponibilité des généraux Théodore et Constantin Manetta (suspects); Tsikalas, également suspect de sympathies vénizélites, et du général Othonaios, inspecteur principal de l'armée. Ce dernier, militaire de valeur, était considéré jusqu'ici comme neutre. Lors des événements du 3 mars 1933, alors que le général Plastiras avait tenté de se rendre maître du pouvoir à la faveur d'un audacieux coup de main les quatre généraux qui viennent d'être mis en disponibilité s'étaient rangés ouvertement du côté de la légalité. Le général Othonaios avait assumé le pouvoir jusqu'à ce que M. Tsaldaris et les populistes se fussent ressaisis. Quelques jours plus tard, M. Tsaldaris, grâce au concours du général Othonaios, pouvait former son cabinet au pouvoir depuis lors. On croit voir, en l'occurrence, une initiative du ministre de la guerre M. Condylis qui n'avait que peu de sympathies pour ces officiers. On affirme d'ailleurs que des divergences de vues assez sérieuses auraient surgi dans le cabinet. Le général Condylis et le général Metaxas, ministre sans portefeuille insistant pour un châtiment exemplaire et notamment pour l'exécution immédiate des mutins qui seraient condamnés à mort par les cours martiales, M. Tsaldaris préconise la modération et la clémence. Une décision définitive sur les modalités de la répression et l'exécution des sentences des conseils de guerre sera prise lundi, à la réunion plénière du conseil des ministres. De même, le général Condylis, le général Metaxas et l'amiral Douslos sont prononcés pour la suspension... tout au moins provisoire — de la vie parlementaire. En cela également, ils sont en opposition avec M. Tsaldaris. Sur l'initiative de deux députés réfugiés gouvernementaux, un meeting a été tenu à Kypseli, faubourg d'Athènes, où habitait l'amiral insurgé Demestichas. Les manifestants ont voté à l'unanimité un ordre du jour demandant au gouvernement d'intervenir pour obtenir la livraison du chef rebelle et le remettre aux anti-vénizélites du faubourg pour être pendu haut et court sur la place publique de Kypseli. Les importations de vivres Le gouvernement a provisoirement interdit l'exportation de vivres et a autorisée l'entrée dans le pays, sans compensation, d'un million de kilogrammes de viande de boucherie, de 2 millions de kg. de légumes secs et de 12 millions de kg. d'orge, de sucre et de riz. Ces licences sont accordées pour combattre la spéculation sur les vivres. Promotions Le capitaine de vaisseau Sakellariou qui a bombardé et mis hors com-

bat le petit croiseur Helli a été promu amiral; les officiers aviateurs Reppas Oikonomakou et Apostolou qui ont bombardé efficacement les formations et l'escadre rebelles ont été promus généraux. Les autorités légales ont brûlé tout le stock de timbres-postes surchargés par les insurgés. On a également brûlé les drapeaux crétois qui ne différaient du pavillon national hellénique que par l'adjonction d'une étoile au dessous de la croix. Les quelques vénizélites militants ayant fait partie du gouvernement provisoire de Crète qui se trouvaient encore dans l'île ont réussi à s'enfuir au Dodécanèse à bord d'un canot voilier. Athènes, 16. — A. A. — Le correspondant particulier de l'agence Havas apprend de bonne source qu'au cours de la conférence ministérielle, les ministres populistes du cabinet Tsaldaris mirent leurs portefeuilles à la disposition du premier ministre au cas où celui-ci jugerait nécessaire un remaniement ministériel. On ne prit aucune décision au sujet de la prochaine assemblée législative. Les élections ne semblent pas devoir avoir lieu avant six mois. Un communiqué sur la réunion des ministres populistes précise que la suspension de l'immovibilité sera limitée aux fonctionnaires qui favorisèrent les actes séditionnels.

L'Italie et les événements de Grèce

Dans son article de fond du 13 courant, le Corriere della Sera fait allusion aux rumeurs malveillantes au sujet d'abusés que l'on a fait circuler au sujet d'un prétendu appui italien aux insurgés grecs. Révolution confuse, écrit le grand organe milanais, convulsion dont il n'est pas facile d'examiner les raisons. Elle est finie, en tout cas, par le plein rétablissement de l'ordre de la part du gouvernement. L'Italie, entièrement étrangère au conflit des partis et des individus en présence, se félicite de ce que l'ordre soit rétabli soit parce que la situation dans le Balkans pouvait en souffrir, soit parce que la prospérité de la Grèce en souffrait certainement — c'est-à-dire la prospérité d'un pays avec lequel nous entretenons de bons rapports, du point de vue économique également. Il faut se souvenir que cette prospérité, déjà très ébranlée, pouvait être entièrement ruinée et détruite par le prolongement de la guerre civile. Il est bien par conséquent que ce très grave incident soit clos et cela sans entrer dans le fond de la question et sans vouloir juger les faits ni les personnes. Naturellement, les événements de Grèce ont fourni également à certains journaux étrangers l'occasion de se livrer à des insinuations contre l'Italie et contre la politique fasciste. Pour ces messieurs, tout ce qui survient de désagréable dans le monde, y compris les tremblements de terre et le passage des sauterelles révèle les machinations secrètes de la diplomatie italienne. Il ne vaut pas la peine de riposter à de pareilles accusations qui méritent seulement de passer à l'histoire du journalisme européen, au chapitre de l'humour. L'action de l'Italie est tout ce qu'il y a de plus rectiligne et de plus limpide qui se puisse imaginer. Elle n'a ni besoin ni intérêt à provoquer des désordres parmi les Etats méditerranéens; son désir principal est, au contraire, que tout redevienne tranquille en Orient, car c'est en Orient qu'est la

VITE Les giboulées de mars

Le vent du nord a soufflé hier en tempête, avec une force atteignant vingt mètres à la seconde. Vers les vingt heures, il a moigné et ce matin les toits des maisons étaient encore recouverts d'un léger manteau blanc. Le thermomètre qui marquait à 7 heures 4 degrés au-dessus de zéro est descendu à 0 vers le tard. Ce matin il a neigé par intermittence.

Pris en flagrant délit

Le nommé Cevedt a été surpris en flagrant délit au moment où, s'étant introduit dans un appartement au moyen d'une fausse clef, il en sortait ayant dérobé certains objets.

Les drames du travail

Le nommé Hamdi, travaillant dans un atelier où l'on produit des avions, a eu le doigt emporté en sciant une planche.

plus grande partie de cette zone d'expansion économique et spirituelle que, légitimement, l'Italie s'est fixée, dans l'avantage également de la civilisation. Il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre de cette vérité élémentaire. Pour penser à des intrigues en Grèce en cette circonstance, il faut réellement être animé d'une mentalité où non seulement on rencontre l'esprit d'intrigue, mais où il domine souverainement.

Ces observations du grand organe milanais, tout comme celle du Giornale d'Italia dont une dépêche de l'Agence d'Anatolie nous a donné un résumé, s'adressent autant qu'au Daily Herald — à qui revient la paternité des rumeurs, en cause — qu'aux autres journaux qui, ailleurs, se sont saisis de ces rumeurs, les ont exploitées au service d'intérêts qui ne sont ceux ni de la Grèce ni de l'entente internationale.

Félicitations des Etats amis

Athènes, 16 A.A. — Les ministres de France, d'Angleterre, de Turquie, de Yougoslavie et de Roumanie furent reçus hier par M. Tsaldaris auquel ils exprimèrent leurs félicitations pour le retour du calme dans le pays.

La rébellion n'est-elle pas finie?

Athènes, 15. — Le 22ième Régiment d'infanterie refuse de déposer les armes et menace de passer en territoire bulgare.

M. Laval à Moscou

Paris, 16. A.A. — Selon l'«Œuvre», M. Laval ira dans quelques semaines à Moscou pour conclure les négociations franco-soviétiques.

Le débat

Paris, 16. A.A. — «Ce que l'on cherche dans la loi de 2 ans, c'est une amélioration dans la qualité de l'armée, préparant, comme en 1913-1914, de grands plans napoléoniens offensifs», déclara M. Léon Blum à la Chambre, s'attaquant, au nom du parti S.F.I.O., à toute prolongation du service militaire. Il recommanda de «lancer plutôt au monde un appel suprême».

Le président de la commission de l'armée de la Chambre, M. Fabry, analysa la situation actuelle de l'armée allemande et de son matériel.

«La France, dit M. Fabry, ne justifie pas par ses armements le réarmement de l'Allemagne. L'Allemagne en est la seule responsable. Les effectifs de son armée passeront en une année de 200.000 à 600.000 hommes. Elle intensifie la production de ses industries de guerre. Son aviation civile est militarisée d'un seul coup. Ce qui trouble l'Europe entière même l'U. R. S. S., c'est que l'Allemagne est forte.»

Il dénonce les campagnes abominables menées dans le but de démoraliser l'armée.

Le rappel que l'armée rouge fut portée de 600.000 hommes à 940.000 hommes et conclut: «La déclaration ministérielle ne me suffit pas. Passionnément attaché à la paix, je veux la sécurité pour mon pays.»

Après l'intervention d'un député communiste qui combattit le service de deux ans, que ce parti considère comme une nouvelle menace de guerre, l'ex-ministre des finances M. Reynaud soutint l'état d'esprit de l'Allemagne hitlérienne. Il insista sur le fait que de nombreux pays, dont l'Angleterre, la Suisse, la Tchécoslovaquie, s'imposèrent des sacrifices nouveaux dans l'intérêt de la paix. Il préconisa une armée de choc composée de spécialistes, capable de résister à une agression brusquée.

M. Herriot défendit chaudement le projet. Il déclara:

«Les enseignements que je possède sont de telle nature que si vous les connaissez vous vous associez tous aux mesures que nous demandons.»

Dans une pressante intervention M. Herriot adjura le groupe radical-socialiste de voter sa confiance au gouvernement. Les députés de ce parti, au cours

Un commentaire allemand

Berlin, 16. — A. A. — Bureau d'Information Allemand publie un long commentaire au sujet du discours de M. Flandin concernant la prolongation de la durée du service militaire. On y relève que, d'une façon générale, l'orateur s'est appliqué à user d'un langage modéré, mais que toutefois son allusion à l'Allemagne ne saurait être admise sans de sensibles rectifications, réserves et précisions.

«On évoque, dit le B. I. A., les dispositions de la partie V du traité de Versailles: on déclare aussi que les mesures militaires prises par l'Allemagne pour assurer sa sécurité sont le résultat de décisions unilatérales du gouvernement du Reich. Mais l'on ne dit pas quelles sont les véritables raisons qui amènent l'Allemagne à abandonner la situation de désarmement unilatéral où elle se trouvait. Les puissances fortement armées n'ont pas exécuté leurs engagements en matière de désarmement et ont développé au contraire les dits armements — spécialement dans le domaine technique — de façon illimitée.»

Le communiqué du B. I. A. fait allusion ensuite aux armements des alliés de la France dont M. Flandin n'a pas parlé, mais qui constituent toutefois un élément important de la question d'autant plus qu'on ne saurait parler sérieusement d'intentions agressives de la part de la France. En terminant, la publication allemande s'élève contre la partie de son discours où M. Flandin a déclaré que «la France a été maintes fois attaquée au cours des cent dernières années».

La France se félicite de l'amélioration des relations italo-yougoslaves

Paris, 16. A.A. — La commission des affaires étrangères du Sénat entendit M. Laval sur la situation extérieure. Le ministre souligna notamment les déclarations rassurantes et cordiales faites à Belgrade par le nouveau ministre d'Italie sur les rapports italo-yougoslaves.

La préparation morale et militaire de l'armée italienne

Rome, 15. — Le Duce a tenu un grand rapport avec la participation des commandants de toutes les grandes unités, à l'occasion de la réunion de clôture des grands exercices de cadres qui se sont déroulés ces jours derniers auprès du commandement du Corps de l'état major.

Le sous-secrétaire à la guerre, après avoir présenté au Duce les officiers généraux et leurs états-majors, a exposé les directives de travail pour l'examen des problèmes militaires visés par les exercices susdits. Le sous-chef d'état-major résuma les diverses situations qui se sont présentées au cours de la manœuvre et fit un rapide examen concernant la réalisation des études accomplies.

Après avoir exprimé sa satisfaction pour les résultats obtenus, le Duce a fait un exposé général de la situation politique et militaire. Il conclut en confirmant la certitude absolue en ce qui concerne la double préparation technique et spirituelle de l'armée. Soixante officiers généraux avaient pris part à la réunion.





